

## Description du thème

Propriétés	Description
<b>Intitulé long</b>	Approche didactique d'une notion : « Le numérique chamboule tout ! »
<b>Formation concernée</b>	Enseignement d'exploration « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion »
<b>Matière</b>	PFEG
<b>Présentation</b>	Outil de réflexion didactique destiné aux enseignants dans le cadre du thème 6 : Comment l'entreprise crée-t-elle de la valeur ? Ce texte a pour objectif d'aider les enseignants à aborder et à délimiter un thème du programme en proposant une accroche et une interrogation qui sont matière à échange avec les élèves. Des indications didactiques ou méthodologiques sont proposées en marge du texte.
<b>Notions</b>	Thème 13. Quels sont les enjeux de l'économie numérique ?
<b>Pré-requis</b>	Les acteurs économiques, l'Etat régulateur, production et échange, valeur créée par l'entreprise
<b>Mots-clés</b>	Economie numérique, matériel/immatériel, rémunération, droits de la propriété intellectuelle
<b>Durée</b>	1 h
<b>Auteur(es)</b>	Vincent Martinez
<b>Version</b>	v 1.0
<b>Date de publication</b>	Janvier 2011

## Topo « Le numérique chamboule tout ! »

### Précisions sur la démarche et les intentions pédagogiques

Le programme souligne l'impact du numérique sur l'organisation de l'activité économique.

La dématérialisation s'accompagne d'un changement de nature du bien (passage en bien public). Impossible de le dire en ces mots (trop compliqué pour le niveau seconde). Cependant, indépendamment du vocabulaire, les idées qu'il y a derrière sont somme toute assez simples. Le but de ce texte est d'aborder le plus simplement possible la réflexion sur la nature du numérique.

#### Le numérique chamboule tout !

Quel est le point commun entre une banane, et une coupe de cheveux ? A priori, rien ! Et pourtant, ces biens présentent une spécificité particulièrement intéressante pour leur producteur. Laquelle ? Impossible de manger la banane que je n'ai pas achetée et que quelqu'un est en train de manger, impossible de bénéficier de la coupe de cheveux que je n'ai pas « achetée » en même temps qu'un autre. Ces biens et services ne peuvent donc être consommés de manière opportuniste en même temps que l'acheteur, par une personne qui n'aurait pas payé. Le producteur est ainsi assuré de pouvoir vendre sa production.

Un CD dans les rayons d'un disquaire, ou un DVD présentent les mêmes caractéristiques. Mais, qu'en est-il des mêmes morceaux de musique et du même film sans leur support matériel ? Les fichiers MP3 ou AVI (vidéo) peuvent être téléchargés sur une plateforme P2P (Peer to peer) ou torrent par plusieurs personnes à la fois, ceci en toute illégalité, soit, mais aussi parfaitement gratuitement. On voit bien ici que les caractéristiques qui garantissaient au producteur une rémunération pour le travail fourni ne sont plus réunies. Le tout numérique a changé la donne. Dans ces conditions, le premier réflexe pourrait être de ne pas s'inquiéter. Les majors, autres maisons de disque ou producteurs de films ne sont-ils pas richissimes. En quoi, la vente de quelques milliers ou dizaines de milliers d'albums ou de DVD poserait problème ? Ces téléchargements illégaux ne peuvent-ils pas être considérés comme un accès universel à la culture ? Aussi bizarre que cela puisse paraître, les autoroutes, pas celles de l'information, les vraies, peuvent peut être nous aider à répondre en partie à ces questions.

Imaginons qu'une entreprise des travaux publics fabrique à grand frais une autoroute. Celle-ci, ouvre. Les recettes perçues permettent de rembourser les dépenses de construction, puis, de dégager des bénéfices. Imaginons toujours, qu'à ce moment, une file de péage devienne « poreuse » et laisse passer gratuitement les automobilistes. L'entreprise aura déjà engrangée des bénéfices, mais sa rentabilité s'en trouvera grandement affectée à terme, mais surtout quid de l'incitation pour cette entreprise à construire d'autres kilomètres d'autoroute dans ces conditions.

Avec le P2P, les autoroutes de l'information sont devenues des routes nationales ! Il est possible de les emprunter sans payer, et ce n'est pas parce que quelqu'un circule sur la route qu'une autre personne ne pourrait pas le faire en même temps. Nous sommes ici

Le point ci-contre permet de légitimer le rôle de l'Etat et de revenir sur le thème 3 du programme.

très loin, de la banane et de la coupe de cheveux, l'immatérialité des œuvres les fait basculer (illégalement) dans le domaine public. Penser la production originale d'œuvre musicale ou de film s'apparenterait à construire un bout de route nationale !

Remarque : la production de bien public peut se faire par le secteur privé, il suffit de donner des droits de propriété ! (d'où les enjeux de la propriété intellectuelle). Cette remarque est bien sûr destinée aux professeurs et ne peut en l'état faire l'objet d'un développement auprès des élèves.